



## CONSEIL MÉDICAL

### Liste de pièces à fournir pour AVIS SUR L'IMPUTABILITÉ AU SERVICE D'UNE MALADIE PROFESSIONNELLE EN CAS D'ÉLEMENTS DE NATURE A DÉTACHER L'ACCIDENT DU SERVICE

- [Formulaire de saisine complété](#)
- Courrier de l'autorité territoriale précisant les questions précises auxquelles doivent répondre les membres du conseil médical (prise en charge des périodes initiales et/ou de prolongation)
- [Le rapport hiérarchique signé de l'autorité territoriale](#)
- [La déclaration de maladie professionnelle datée et signée par l'agent](#)
- Le certificat médical initial faisant apparaître la désignation de la maladie, le numéro de tableau, la date de la première constatation médicale de la maladie
- Autres certificats médicaux indiquant la maladie + Un état récapitulatif des différents arrêts de travail liés à la maladie précédant la date d'apparition de la maladie
- [Fiche de Poste détaillée de l'agent](#)
- Le rapport écrit du médecin du service de médecine préventive (à communiquer au médecin agréé avec l'ensemble des pièces médicales)
- Rapport d'un médecin agréé** confirmant par l'utilisation du libellé et du numéro d'inscription au tableau des maladies professionnelles, que l'agent est atteint de la maladie citée dans celui-ci. En conséquence, il vérifie si les conditions du tableau en cause sont remplies ou, à défaut, **il établit le lien direct entre la maladie et le travail habituel de l'agent.** Il se prononce sur l'imputabilité à la maladie professionnelle des arrêts et des soins prescrits et détermine, quand c'est possible, une date de guérison ou de consolidation et un taux d'IPP